

République française Département des Alpes-de-Haute-Provence CCAS DE PEIPIN

Séance du mercredi 06 avril 2022

Date de la convocation : 01/04/2022

L'an deux mille vingt-deux et le six avril l'assemblée

Membres en exercice:

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

11

Frédéric DAUPHIN,

Présents: 9

Présents: Frédéric DAUPHIN, Gisèle JOSEPH, Dorothée DUPONT, Aurélie DURAND, Philippe SANCHEZ-MATEU,

Votants: 10

Agnès LIZANA, Claire Lise Malka MARCOVICH, Christian

BELLO, Raymond PREVER-LOIRI

Pour: 10

Représentés: Marie Claude PULCE

Contre: 0

Excusés:

Abstention: 0

Absents: Joëlle BLANCHARD

2 7 AVR. 2022

MAIRIE DE BRANÇAISE

REQUIÀ LA GOUS PRÉFECTURE

DE FORCALQUIER

Secrétaire de séance :

Dorothée DUPONT

2022_006P - Objet: Adoption du budget 2022

2 9 AVR. 2022

COURRIER ARRIVE

Monsieur le Président soumet au Conseil d'administration les propositions budgétaires pour l'exercice 2022.

Section de fonctionnement :

Dépenses :

6 600,00€

Recettes:

49 321,10 €

Soit un budget excédentaire de :

42 721,10 €

Section d'investissement :

Dépenses :

500,00€

Recettes:

3 500,00 €

Soit un budget excédentaire de :

3 000,00 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité adopte le budget 2022 du Centre Communal d'Action Sociale.



République française Département des Alpes-de-Haute-Provence CCAS DE PEIPIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site http://www.telerecours.fr/) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

À Peipin, le 21 avril 2022

Frédéric DAUPHIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14 /04 / 20 7 Z et publié ou notifié le 29 / 04 / 20 7 Z